



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

monuments historiques

Question écrite n° 42980

Texte de la question

Mme Ségolène Royal * interpelle M. le ministre de la culture et de la communication sur les inquiétudes des professionnels du bâtiment suite à la diminution drastique des crédits de paiement pour 2004. La diminution des crédits inscrits dans la loi de finances 2004 au titre de la restauration des monuments historiques inquiète les professionnels du bâtiment. L'année 2003 avait déjà nécessité une action vigoureuse auprès des pouvoirs publics afin que les factures pour les travaux commandés et effectués au cours de l'année soient honorées. Un grand nombre de PME avait dû faire face à de graves problèmes de gestion financière. Le précédent ministre de la culture avait, lors de sa conférence de presse sur le budget de la culture 2004, annoncé une augmentation des crédits pour la restauration du patrimoine monumental. En effet le 25 septembre 2003, il faisait des monuments historiques sa « première priorité » et déclarait : « Partout en France, les monuments historiques, qu'ils appartiennent ou non à l'État, bénéficieront d'un important effort budgétaire » qui était alors évalué à une augmentation de 10 % des crédits alloués. Or aujourd'hui, une diminution drastique des crédits de paiements pour 2004 est annoncée par les DRAC, entraînant ainsi de très nombreuses difficultés pour les entreprises qui se verront ainsi dans l'obligation de procéder à des licenciements massifs ou même de déposer leur bilan. Elle lui demande quelles dispositions il compte prendre pour respecter les engagements pris par son prédécesseur et maintenir l'activité promise aux entreprises du bâtiment.

Texte de la réponse

Le ministre de la culture et de la communication a déjà été saisi et a répondu à la situation de tension apparue, en 2004, sur le montant des crédits affectés à la restauration des monuments historiques et aux difficultés rencontrées par les entreprises de ce secteur qui pourraient être fragilisées par un retard de l'administration à honorer des engagements. La préoccupation de voir, plus globalement, maintenue la dynamique d'entretien et de restauration de notre patrimoine, qui a fait l'objet d'annonces fortes, en septembre 2003, lors du lancement du plan national pour le patrimoine, revêt pour le ministère de la culture et de la communication une dimension tout à fait prioritaire. Le niveau des crédits de paiement notifiés aux directions régionales des affaires culturelles (177 MEUR sur le chapitre 5620) s'est révélé insuffisant pour répondre aux besoins exprimés, et dont certains, de toute première urgence, concernent des opérations engagées, ou rendus indispensables, pour assurer la sécurité du public. C'est la raison pour laquelle le ministre a décidé de redéployer 20 MEUR supplémentaires, en 2004, pour abonder en conséquence les dotations des directions régionales des affaires culturelles et répondre à la situation de tension évoquée.

Données clés

Auteur : [Mme Ségolène Royal](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42980

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : culture et communication
Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 juillet 2004, page 5018

Réponse publiée le : 17 août 2004, page 6418